

POURQUOI LA COMMUNE DIT « NON »

Délibération concernant le projet agrivoltaïque avec bovins porté par la société VALECO

La charte de développement des énergies renouvelables de Grand Poitiers, vise à encourager et conditionner son soutien à des projets de qualité dans le respect de l'environnement, des paysages et des populations.

La commune de Mignaloux-Beauvoir soutient bien évidemment les énergies renouvelables, la preuve, nos différents projets dans le cadre des ENR.

(5) Grand Poitiers priorise en matière de photovoltaïques au sol, les zones dégradées, anciennes carrières, friches individuelles

La terre à faible potentiel agronomique pourra être étudiée : cette terre qui est actuellement en culture de blé sera transformée pour implanter des panneaux.

Quid de la protection des terres agricoles ? quid de l'alimentation ? cette implantation d'un éleveur fait penser à un projet « alibi ».

On constate que Grand Poitiers décide à la place d'une commune sans tenir compte :

- de l'avis des habitants notamment pour toutes les nuisances évoquées
- de la proximité du site avec les habitations

✓ 140 habitants se sont prononcés contre ce projet à une réunion publique le 11 mars 2024

✓ Une ancienne ferme, transformée en gîte, est située sur le site, elle sera entourée de panneaux !!!!!

Quid de l'avifaune ??? quid de la biodiversité ?

Nous pensons que l'on doit avoir épuisé toutes les autres possibilités avant, que de détruire les terres agricoles. Ces panneaux seront implantés à l'une des entrées de Mignaloux-Beauvoir et donc de Grand Poitiers.

Je ne peux en tant que Vice-Présidente de Grand Poitiers à la biodiversité et à la qualité de l'environnement, voter favorablement.

On est dans le débat climat/biodiversité, énergies renouvelables/sauvegarde biodiversité !